

Hennebont, le 19 décembre 2025

**A l'attention des usagers du portage de repas**

N/Réf : CCAS/2025/SH

Dossier suivi par : HILARICUS Sylvie

☎ 02 97 85 04 06

✉ sadccas@mairie-hennebont.fr

Objet :

Tarification sociale au 01/01/2026

P.J.

Madame, Monsieur,

Lors de sa séance du 16 décembre 2025, le conseil d'Administration du CCAS a voté le tarif du portage de repas à domicile au **01/01/2026**. Il s'agit d'un tarif social en fonction de vos revenus.

**Calcul du revenu pris en compte par le service**

(Quotient) = Revenu Fiscal de Référence (ligne 25) / nombre de personnes vivant au foyer au moment de la déclaration

3 tranches	Formule complète	Formule allégée
T1	9.90 €	9.30 €
T2	10.50 €	9.90 €
T3	11.50 €	10.50 €

- 3 tranches au 01/01/2026 :
  - Tranche 1 Quotient < 11 097 €
  - Tranche 2 11 097 € < Quotient < 17 200 €
  - Tranche 3 Quotient > 17 200 €

Je vous demande de bien vouloir nous transmettre **la copie de votre dernier avis imposition pour le 20 Janvier dernier délai** afin de fixer votre tarif. A défaut de celui-ci, le tarif plein vous sera appliqué.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

La Présidente du CCAS,

  
Michèle DOLLÉ

